

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
  - 2.1 Demande à Transport Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et accélération pour la réfection des chemins Ladd's Mills, Cabana et chemin du 9e rang
  - 2.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2022-2023, 2023-24 et 2024-2025 pour le circuit numéro 7
- 3. RÈGLEMENTS**
  - 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 29-198 (2022) décrétant une dépense de 5 058 625 \$ et un emprunt de 5 058 625 \$ pour la réfection des rues de l'Union et Norton et abrogation des règlements 29-196 (2022) et 29-196-1 (2022) et demande de dispense de lecture
  - 3.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 23-2-1 (2022) concernant le régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook et demande de dispense de lecture
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**22-09-36600**      **1.      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 22-09-36600**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.      SERVICES EXTÉRIEURS**

**22-09-36601**      **2.1      DEMANDE À TRANSPORT QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS LADD'S MILLS, CABANA ET CHEMIN DU 9E RANG**

**RÉSOLUTION 22-09-36601**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Vincent Barriault, chef de division voirie, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur,

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Vincent Barriault, chef de division voirie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 22-09-36602**      2.2      ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2022-2023, 2023-24 ET 2024-2025 POUR LE CIRCUIT NUMÉRO 7

**RÉSOLUTION 22-09-36602**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, du circuit numéro 7;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 août 2022 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

CIRCUIT N° 7	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TOTAL
	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Scalabrini et fils inc.	3 850 \$	4 000 \$	4 250 \$	325 006 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2022-2023, 2023-24 et 2024-2025 pour le circuit numéro 7 soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant 325 006 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-490.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-198 (2022) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 058 625 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 058 625 \$ POUR LA RÉFECTION DES RUES DE L'UNION ET NORTON ET ABROGATION DES RÈGLEMENTS 29-196 (2022) ET 29-196-1 (2022) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-198 (2022)

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-198 (2022) règlement d'emprunt 29-198 (2022) décrétant une dépense de 5 058 625 \$ et un emprunt de 5 058 625 \$ pour la réfection des rues de l'Union et Norton et abrogation des règlements 29-196 (2022) et 29-196-1 (2022)

Celui-ci a pour objet de décréter une dépense de 5 058 625 \$ et un emprunt de 5 058 625 \$ pour la réfection des rues de l'Union et Norton et abrogation des règlements 29-196 (2022) et 29-196-1 (2022)

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement est fait par le conseiller Gaétan Labelle

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-198 (2022) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 23-2-1 (2022) CONCERNANT LE RÉGIME  
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS  
DE LA VILLE DE COATICOOK ET DEMANDE DE DISPENSE DE  
LECTURE**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-2-1 (2022)**

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 23-2-1 (2022) concernant le régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook

L'objet de ce règlement, refondant le règlement 23-2 (2003) et ses amendements ainsi que d'abroger le règlement numéro 23-2 (2019), est de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite, chapitre R-15.1*

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement est fait par le conseiller Gaétan Labelle

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 23-2-1 (2022) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**22-09-36603      5.      CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 22-09-36603**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**